



Objectifs

Remettre à niveau ses connaissances et compétences pour continuer à exercer la fonction SSIAP3.

Durée

21 h – 3 jours

Public

- Chef de service de sécurité incendie et d'aide aux personnes qualifié SSIAP3 ne pouvant justifier 1607h d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois.
- Formateur/Préventeur en sécurité incendie qualifié SSIAP3 souhaitant une remise à niveau de ses connaissances.

Pré-requis

- Etre titulaire de la qualification SSIAP3 et d'une qualification en secourisme en cours de validité (PSC1, SST, PSE, PSE2)

Nombre de stagiaires

12 stagiaires par session

Type de formation

En Inter ou intraentreprise

Référence réglementaire

Arrêté du 02/05/2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).

Contenu

- 1-Evolutions réglementaires en ERP et IGH (7h)
- 2-Notions de droits civil et pénal (2h)
- 3-Fonction maintenance (2h)
- 4-Etude de cas : Analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (CLICDVCREM, notice technique de sécurité) (3h)
- 5- Application des obligations réglementaires d'accessibilité des personnes handicapées (2h)
- 6- Analyser les risques de déclenchement d'incendies et d'accidents corporels, suivre les travaux (5h)
- 7-Les différents moyens de secours et les évolutions réglementaires qui y sont relatives (2h)

Formateurs

Anciens Préventionnistes / Formateurs en prévention incendie qualifiés SSIAP3

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé participatif / Etudes de cas / Mises en situations pratiques / Visites applicatives
- Diaporamas & Vidéos pédagogiques / Supports réglementaires / Aire de feu et moyens d'extinction / PC sécurité équipé d'un SSI de cat. A / Quizzbox.
- Livret pédagogique remis à chaque stagiaire

Validation de la formation

- Présence des stagiaires à l'ensemble des séquences programmées attestée par fiches d'émargement.
- Test d'évaluation des connaissances du candidat. Une remise à niveau pourra être préconisée en cas de défaillance notoire du candidat
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP3